

leur famille ait pu violer la réglementation applicable au contrôle des sorties, de statuer sur les demandes de voyage dans des délais stricts, et de trouver, dans un délai très court, des solutions à toutes les demandes de voyage restées en suspens à la conclusion de la Réunion de Vienne.

— Nous avons reconnu la différence qualitative entre le droit de quitter tout pays et les engagements pratiques se rapportant à la politique d'entrée.

— Nous avons franchi un grand pas pour ce qui est d'éviter que les États invoquent des motifs de sécurité nationale pour imposer des restrictions arbitraires aux personnes désireuses d'exercer leur droit de quitter le pays. Quant aux refusniks de longue date, il est maintenant convenu que le calcul de tout délai restrictif prendra en compte, à titre rétroactif, le temps écoulé depuis leur dernière participation à des activités touchant la sécurité nationale.

— Nous nous sommes engagés à respecter le caractère privé et l'intégrité des communications postales et téléphoniques, ainsi qu'à permettre aux gens d'écouter des émissions radiophoniques en provenance de l'étranger et de recevoir, publier et diffuser plus librement des informations de toutes sortes. Les chercheurs et les enseignants pourront avoir des contacts directs plus nombreux et un meilleur accès aux documents de recherche.

— Nous avons pris de nouvelles mesures importantes qui garantiront aux journalistes la protection de leurs droits et de meilleures conditions de travail, et qui permettront une plus large circulation de l'information et un meilleur accès aux activités culturelles.

Fruit des progrès concrets réalisés quant aux droits de l'homme et aux questions de la troisième corbeille, la Conférence sur la dimension humaine nous apporte un mécanisme pour consolider l'acquis dans ces domaines. Nous sommes heureux que tous les États participants aient accepté de répondre aux demandes d'informations et de tenir des consultations bilatérales afin d'examiner des cas et des situations particulières. Nous attendons avec impatience les réunions de Paris, de Copenhague et de Moscou, qui nous permettront de poursuivre l'examen de la mise en œuvre des engagements souscrits, d'étudier des mesures nouvelles visant à étayer les progrès accomplis et de régler des cas et des situations demeurés en suspens. La Conférence et les procédures dont nous sommes convenus garantiront que les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et les questions connexes d'ordre humanitaire demeurent

au centre du processus de la CSCE et deviennent un élément permanent du paysage politique européen.

Fait symbolique mais important, une des réunions de la Conférence sur la dimension humaine se tiendra à Moscou. Que cette proposition, qui avait d'abord été accueillie avec scepticisme par bien des États participants, ait au bout du compte été envisagée sérieusement et retenue, témoigne des changements intervenus en Union soviétique pendant le déroulement de la Réunion de Vienne. Ce n'est un secret pour personne que mon pays et d'autres ont passé au crible et critiqué le bilan de l'URSS quant à l'exécution de ses engagements dans le domaine des droits de l'homme. Chacun sait également que le Canada a été parmi les derniers à se laisser convaincre que l'on pouvait envisager une telle proposition. Notre réticence ne tenait ni à la politique ni à l'idéologie. Il s'agissait plutôt d'une question de principes et de pratiques — à laquelle nos citoyens prennent un intérêt direct et personnel, en particulier les nombreux Canadiens originaires d'Europe de l'Est.

Je tiens à établir clairement deux points importants. Tout d'abord, en consentant à la réunion de Moscou, le Canada n'a nullement voulu signifier qu'il n'existe plus aucun problème en Union soviétique quant aux droits de l'homme et aux contacts entre les personnes. Bien au contraire, beaucoup de chemin reste à parcourir. En fait, l'URSS s'est engagée à poursuivre ses efforts au cours des deux prochaines années pour faire de la société soviétique une société plus ouverte et plus démocratique, régie par la règle de droit, et pour garantir les réformes en les institutionnalisant. Nous accueillons ces engagements avec satisfaction et sommes impatientes de les voir se réaliser.

D'autre part, je veux souligner que le consentement du Canada, donné après avoir discuté de la question avec l'Union soviétique, examiné tous les faits et évalué le bilan de ce pays en fonction de critères que nous savons importants pour les Canadiens, n'est pas simplement un geste d'accommodement ou un geste politique. Il faut plutôt y voir une expression d'espoir devant les améliorations récentes, et un acte de foi quant aux nouveaux progrès qu'apportera l'avenir.

Nous espérons que lorsque nos délégations, de même que les centaines de groupes, de particuliers et de journalistes qu'attirent généralement les réunions de la CSCE, se rassembleront à Moscou en 1991, ce sera dans un climat d'ouverture et de tolérance, propice à un franc échange de vues.

Le Document de clôture de Vienne comporte, en ce qui concerne les droits de l'homme et la coopération humanitaire, une multitude d'autres dispositions qui tiennent compte des intérêts divers de nos peuples. Aux yeux du Canada, elles sont toutes importantes. Ensemble, elles constituent une réalisation marquante. Dans la plupart des cas, elles sont claires et sans équivoque. Nous reconnaissons qu'il y a encore matière à amélioration, mais si elles sont pleinement appliquées par tous les États participants, les mesures dont nous sommes convenus transformeront profondément l'existence de millions de personnes et auront un impact réel sur la confiance et la sécurité en Europe. Permettez-moi à cet égard de vous citer un exemple tiré de notre propre expérience.

Le 7 décembre dernier, de nombreuses collectivités en Arménie ont été frappées par un tremblement de terre dévastateur qui a fait quelque 25 000 morts et des milliers de blessés. Il fut un temps où, confrontés à pareil désastre, l'Union soviétique et certains autres États participants auraient peut-être nié le problème et prétendu n'avoir besoin d'aucune aide. Mais pas cette fois-ci. Des quatre coins du monde, les offres d'assistance ont afflué spontanément, inspirées par un sentiment naturel de solidarité humaine. Le gouvernement du Canada a fourni des secours pour répondre aux besoins.

Mais ce qui m'a paru le plus remarquable, c'est la réaction des Canadiens. Ceux de souche arménienne se sont portés avec ferveur au secours de leur patrie ancestrale. De nombreux particuliers, animés de leur seul sentiment de fraternité envers les sinistrés, ont donné de l'argent, des vêtements et des fournitures. À Ottawa, alors que les préparatifs de Noël battaient leur plein, j'ai vu des bénévoles consacrer des journées entières à la collecte de fonds. Des préjugés vieux de plusieurs dizaines d'années ont fondu comme neige au soleil. Des milliers de Canadiens ont fait parvenir de l'argent à la Croix-Rouge et à l'ambassade de l'Union soviétique. D'énormes avions cargos soviétiques ont atterri à Montréal pour embarquer des tonnes de fournitures, complétant ainsi les livraisons faites en Union soviétique par le gouvernement canadien. Face au désastre, les gouvernements ont coopéré et les gens se sont serrés les coudes.

Monsieur le Président, je crois que rien ne saurait mieux confirmer les arguments que nous faisons valoir depuis de nombreuses années. C'est dans les liens entre les personnes, qui naissent tout naturellement des expériences partagées et de la solidarité humaine, que nous